

Image not found or type unknown



Reconnaissance enfants naturels

Par **Veronique33000**, le **03/04/2009** à **15:23**

Bonjour,rrnrJ'ai 3 enfants (21 - 19 -13 ans) qui portent mon nom puisque leur père, avec lequel je suis en excellents termes, ne les a pas reconnus.rnIl va avoir 50 ans et s'est dit que malheureusement, il pourrait lui arriver quelque chose.rnAussi il a fait son testament cette semaine devant un notaire :rrnr"Mr XX désire en cas de décès que l'ensemble de mes biens reviennentrrn- pour la totalite de l'usufruit à Mme YYrrn- La totalité de la nue propriété au profit de mes 3 enfants A, B et C.rnEn cas de pré-décès de Mme YY, la totalité de mes biens reviendra en pleine propriété à mes 3 enfants sus-nommés".rrnrPour lui, c'était un testament pour une reconnaissance posthume des 3 enfants, mais il s'aperçoit qu'il n'a pas mentionné dans son testament le mot "reconnaissance".rnEst-ce que ce testament suffit pour comprendre qu'il reconnaît les 3 enfants? Ou bien doit-il retourner chez le notaire pour le faire préciser?rrnrJe vous remercie de vos réponses.